

Mêle-toi de tes affaires . . .

sinon eux-autres vont s'en mêler



Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ

Novembre 2021

Rédaction : Mélanie Albert, Melly Rioux, Monica Chiasson, Sheila Leblanc

Bonjour à toutes et à tous,

La négociation est maintenant chose du passé! La Fédération du personnel de soutien (FPSS-CSQ) est à l'étape de la rédaction des textes avec la partie patronale. Nous avons tous hâte de recevoir notre dû \$\$\$! Les ententes convenues seront pour 3 ans cette fois-ci, alors nous serons déjà de retour en consultation à l'hiver 2022.

En juin prochain, le SERF-CSQ tiendra son 17^e Congrès triennal. Les 3 postes de l'exécutif seront en élection, c'est-à-dire la présidence, la vice-présidence et celui de secrétaire-trésorier. Pour ma part, je tiens à vous annoncer que je solliciterai votre appui pour un autre mandat à la présidence. J'ai encore le goût, l'énergie et le désir de vous représenter autant au national qu'au local.

En attendant celui-ci, permettez-moi de vous dire qu'il reste beaucoup de travail à faire. Les comités statutaires sont formés, les bilans de mobilisation et de négociation sont en cours et le plan d'action pour le prochain triennat s'en vient. Vos collègues scolaires travaillent tous ces dossiers en conseil régional et en sous-comités. Qui disait qu'après la négociation ce serait une petite année?



Monica 😊

Bonjour,

Notre automne est chargé. La négociation étant entérinée, nous sommes à l'heure des bilans de la négociation et de la mobilisation. Nous avons des dossiers importants à mener : le projet expérimental de la surveillance cour d'école et l'équité salariale. De plus, nous devons faire face à la pénurie de la main-d'œuvre, il est important d'établir une stratégie visant à la valorisation, à attirer et à mobiliser le personnel de l'éducation... Nous continuerons de faire entendre vos voix en FPSS et FSE.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui s'impliquent comme délégués d'établissement, vous êtes le maillon essentiel entre le membre et le SERF-CSQ. MERCI !

Je vous souhaite une belle année scolaire à tous qui est déjà bien entamée. N'oubliez pas de prendre soin de vous! Faites de vous, VOTRE PRIORITÉ!

Syndicalement!



Fonds d'aide à la jeunesse Danielle-Bergeron

Le FAJDB du SERF-CSQ a pour but de supporter des projets à caractère pédagogique.

Ce fonds s'adresse à tous les membres désirant obtenir une aide financière lors de la mise sur pied d'un projet avec l'implication des élèves.

Pour connaître les différents règlements de ce fonds et pour obtenir le **formulaire de demande de bourse qui est obligatoire** bit.ly/3BCJBrg.

Faites vite, la date limite pour présenter une demande est le **15 janvier 2022**.

Sheila Cormier
Sheila Cormier
Secrétaire-trésorière



Entente sur les textes

Bonne nouvelle!

Les personnes représentantes de la FSE-CSQ à la table de négociation sectorielle ont finalisé avec la partie patronale, le mercredi 27 octobre, une entente sur les textes modifiant la convention collective découlant de l'entente de principe conclue le 27 mai dernier.

Cette étape importante étant franchie, il ne reste maintenant qu'à procéder à une relecture complète et minutieuse de l'ensemble de la nouvelle convention collective, notamment pour s'assurer que toutes les concordances et références soient correctes. Nous savons d'expérience que cette rigueur est nécessaire compte tenu des enjeux pour nos membres.

L'objectif est de terminer cette opération dans la semaine du 15 novembre pour en arriver à la signature officielle de la convention collective 2020-2023. C'est à la date de signature que prendra formellement effet la nouvelle convention collective, bien que plusieurs mesures soient déjà en vigueur depuis la rentrée en raison d'une entente administrative préalablement convenue le 9 juillet 2021 (enseignantes et enseignants mentors, surveillances confiées à d'autres personnes, etc.). Autrement dit, sauf rares exceptions, toutes les autres améliorations à la convention collective entreront en vigueur à ce moment, **sauf les nouvelles dispositions sur la tâche qui, elles, n'entreront en vigueur qu'en 2022-2023.**

Dans l'éventualité d'une entrée en vigueur de la nouvelle convention collective dans la semaine du 15 novembre, le versement du premier montant forfaitaire relatif à la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 aurait lieu autour de la mi-décembre (dans les 30 jours suivant la signature). Dans tous les cas, le deuxième montant forfaitaire, relatif à la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, sera versé lors de la paie précédant immédiatement le 15 janvier 2022.

Les augmentations rétroactives de salaire (hausse des salaires des premiers et du dernier échelons, des taux de suppléance et des taux horaire et à la leçon rétroactivement au 1er avril 2020) seraient quant à elles payables autour de la mi-janvier (dans les 60 jours suivant la signature), donc peut-être en même temps que le deuxième montant forfaitaire.

Les nouveaux taux de salaire devraient aussi commencer à être versés au même moment.

Pour celles et ceux qui seraient curieux de savoir pourquoi il se sera écoulé plusieurs mois entre la conclusion d'une entente de principe et l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, notons qu'il faut d'abord que les parties syndicale et patronale s'entendent sur l'écriture exacte des textes devant refléter les « principes » convenus dans l'entente de principe. Cette étape cruciale donne généralement lieu à de nombreux échanges et désaccords sur le sens à donner aux principes convenus.

À titre comparatif, le délai entre la conclusion d'une entente de principe et la date de signature a été de 6 mois en 2015 et d'un an en 2010, alors qu'il n'aura été que de 3 mois et demi cette fois-ci, si l'on soustrait les mois de juillet et d'août.

Bien entendu, le travail se poursuit avec rigueur. Plus de détails vous seront transmis prochainement, notamment au sujet des mesures concrètes entrant en vigueur à la date de signature de la convention collective.

Il est temps de régler l'écart salarial entre les femmes et les hommes une fois pour toutes

Au Québec, près de 25 ans après la Loi sur l'équité salariale, les femmes font encore l'objet d'une discrimination systémique fondée sur le sexe. En 1997, l'écart salarial horaire moyen était de 15,8 %. Aujourd'hui, il demeure encore au-dessus de la barre des 10 %. Cette situation est inadmissible.

Devra-t-on attendre encore 40 ans avant que l'équité soit enfin devenue réalité? Il faut agir et réviser la loi dès maintenant.



Formation continue

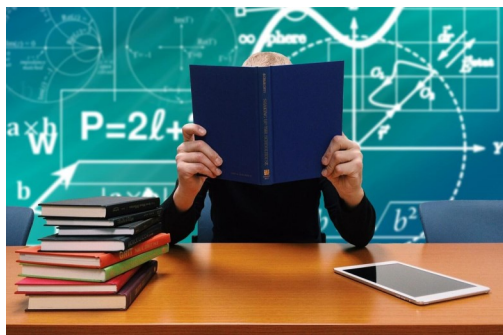
À partir des questions qui reviennent le plus souvent, voici un résumé sur la formation continue.

L'article 22.01 de la LIP a été adopté et prévoit l'obligation pour tous les enseignants de faire 30 heures de formation par 2 ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023 pour le premier 30 heures.

L'obligation est de 30 heures par 2 ans, donc vous n'êtes pas obligés de faire 15 heures par année; vous répartissez vos heures comme vous le souhaitez.

L'enseignant choisit les formations qu'il souhaite faire et qui répondent à SES besoins.

C'est aussi l'enseignant qui comptabilise les heures qu'il fait. Le rôle des centres de services ou des directions n'est que de constater en juin 2023 que les 30 heures ont été réalisées.



Tout entre dans la compilation du 30 heures :

- La lecture d'ouvrages spécialisés (le temps pour effectuer ces lectures) ;
- Les formations organisées lors des journées pédagogiques ;
- La formation entre collègues (incluant les CAP) ;
- Le mentorat, tant pour la personne mentore que pour celle mentorée ;
- Les cours universitaires, incluant les bacs et les maîtrises en enseignement ;
- Toute autre formation pertinente pour effectuer son travail d'enseignement.

Actuellement, tous les enseignants sont concernés par le 30 heures de formation, peu importe que la personne enseignante effectue une tâche allégée, qu'elle vienne de terminer ses études, qu'elle soit en congé de maternité ou en sans solde. Cependant, la FSE-CSQ réclame actuellement des précisions au ministère de l'Éducation quant à d'éventuelles exemptions.

Lorsque d'autres précisions viendront, nous vous en informerons. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interpelez.

Mélanie Albert, conseillère syndicale

(418) 962-5375 poste 225 conseil.enseignant@serf-csq.org



Nouveau système téléphonique

Vous pouvez dorénavant rejoindre directement par téléphone un membre de l'équipe du SERF-CSQ. De plus, chaque personne possède maintenant sa propre boîte vocale.

Composez le **(418) 962-5375** ou **1-800-463-1734**

⇒	Monica	présidente	poste 225	monica.chiasson@serf-csq.org
⇒	Sheila	vice-présidente	poste 226	sheila.leblanc@serf-csq.org
⇒	Mélanie	conseillère pour le personnel enseignant	poste 224	conseil.enseignant@serf-csq.org
⇒	Melly	conseillère pour le personnel de soutien	poste 226	conseil.soutien@serf-csq.org
⇒	Nathalie	comptabilité	poste 222	comptabilite@serf-csq.org
⇒	Valérie	secrétariat	poste 221	z61.fer@lacsq.org

Délégué(e)s recherché(e)s

Ce petit message vise à vous sensibiliser au rôle du délégué d'école ou de centre.

Celui-ci est très important, il est la courroie de transmission d'informations importantes entre le SERF-CSQ et ses membres.

Malheureusement, plusieurs établissements n'ont pas encore élu leur représentant pour l'année scolaire 2021-2022.

À vous de jouer afin de toujours être bien informés de ce qui se passe autant au national qu'au local.



Responsables de secteur recherchés

2 postes de responsables de secteur sont présentement à combler :

- ⇒ Secteur Moyenne-Côte-Nord — Enseignant
- ⇒ Secteur Littoral — Soutien

Le poste vous intéresse ? Communiquez avec Monica Chiasson pour nous faire part de votre intérêt et obtenir de plus amples informations.

CONCOURS HISTOIRES DE PROFS



Date du concours : 1^{er} au 28 novembre 2021

Salut la gang, c'est moi, Pierre Hébert!

Vous le savez, ma blonde est prof. Si vous aussi, vous connaissez un prof qui ne ménage pas ses efforts, on a un concours pour vous!

Que ce soit votre blonde, votre chum, amie, voisine, beau-frère, rendez-lui hommage avec un peu d'humour. Dites-nous comment toutes ces « tâches connexes » ont un impact dans votre vie ou dans la sienne!

Vous pouvez télécharger votre courte vidéo ou écrire vos anecdotes ici : <https://bit.ly/3o5EfA7>

On veut des histoires vraies; comme quand votre blonde vous parle tout le temps du petit Zachary... même au restaurant!
Ou quand elle apporte sa pile de correction au chalet ou à l'aréna...

À gagner, deux super week-ends VIP pour 2!
Un pour vous et un pour le prof.
Tirage le 1er décembre 2021



Les résultats

Proposition de règlement SECTORIEL (FPSS-CSQ)

SOUTIEN

Accréditation CSS du Fer	Pour ✓ 88%
Accréditation CSS du Littoral	Pour ✓ 100%

Proposition de règlement INTERSECTORIEL (CSQ)

ENSEIGNANT

Accréditation CSS du Fer :	Pour ✓ 98%
Accréditation CSS du Littoral	Pour ✓ 100%
Accréditation CSS de la MCN	Pour ✓ 100%

SOUTIEN

Accréditation CSS du Fer	Pour ✓ 86%
Accréditation CSS du Littoral	Pour ✓ 100%

Tâches

Pour cette année, peu de changement relatif à la tâche. Une tâche à 100% comprend 23 heures par cycle de 5 jours de tâche éducative, soit environ 20h30 d'enseignement et 2h30 d'activités en présence des élèves (récupération, surveillance de la récréation, etc.). Elle comprend aussi 4 heures en tâche complémentaire, soit du temps qui est assigné à l'école (ex.: accueil, déplacement, études de cas EHDA, déplacements entre les écoles). Enfin, il y a le temps de nature personnel (TNP) au nombre de 5 heures par semaine (correction d'exams, préparation de cours, 10 rencontres collectives, 3 réunions avec les parents). Lorsque vous êtes en TNP, vous n'êtes pas disponible pour la direction.

N'oubliez pas que lorsque vous signez votre tâche, il s'agit d'un accusé de réception et non pas d'une acceptation de celle-ci.

Changement qui débute dès cette année : un montant a été remis à chaque centre de service afin que vous ayez un peu moins de surveillance à faire. Ce sont les surveillances autres que l'accueil et les déplacements. La plupart des centres de service ont pris le nombre de minutes allouées (\$) pour leur école et divisé par le nombre d'enseignants. Par exemple, si cela a donné 40 minutes, ils ont retiré 40 minutes de surveillance à chaque enseignant.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez faire valider votre tâche.

Mélanie Albert, conseillère syndicale (418) 962-5375 poste 225 conseil.enseignant@serf-csq.org

Conseil régional

24-25 novembre 2021
Hôtel Sept-Iles

- ⇒ Bilan de la mobilisation
- ⇒ Bilan de la négociation

N'hésitez pas à faire part de vos commentaires, idées, questions à la personne déléguée syndicale de votre établissement.



Congrès SERF-CSQ

1^{er}-2 juin 2022
Hôtel Sept-Iles



C'est parti !

La FSE, en collaboration avec la CSQ, a donné le coup d'envoi à la 19^e édition de son concours d'écriture à l'éducation des adultes : **Ma plus belle histoire**. Cette année, le concours est parrainé par Manu Militari, rappeur et écrivain au parcours atypique.

Nous vous invitons à faire un tour sur la page Web du concours lafse.org/mpbh

Merci de faire la promotion de ce concours et susciter l'implication de vos élèves, de la participation jusqu'à la célébration finale. En espérant, encore une fois, que plusieurs s'adonneront au plaisir de l'écriture !

2021-2022
**MA PLUS
BELLE
HISTOIRE**
PRIX
OFFERTS
AUX GAGNANTS
50
TEXTES
SERONT
PUBLIÉS



Heures d'ouverture du bureau

Lundi au jeudi

8h30 à 12h - 13h à 16h30

Vendredi

8h30 à 12h - 13h à 16h